

**PERSECUTION
DES BAHÁ'ÍS
EN IRAN :
DU BERCEAU A LA
TOMBE**

Campagne de libération des bahá'ís
injustement emprisonnés en Iran

14 mai 2008 - 14 mai 2014

DOSSIER DE PRESSE



BAHÁ'ÍS de FRANCE

Communiqué

Campagne pour la libération de femmes et d'hommes de paix en Iran

Symbole de la persécution des bahá'ís en Iran, les sept anciens responsables bahá'ís, emprisonnés depuis plus de six ans, réclament "la liberté de religion pour tous"

Paris, le 30 avril 2014 – Afin de marquer le sixième anniversaire de l'emprisonnement injustifié des sept responsables bahá'ís iraniens, les bahá'ís de France lancent une campagne pour demander leur libération immédiate. Le 14 mai prochain, les sept responsables bahá'ís, innocents, auront été derrière les barreaux pendant six années complètes. Ils sont injustement condamnés à 20 ans de prison, uniquement à cause de leur croyance religieuse. C'est la plus lourde condamnation pour des prisonniers de conscience en Iran. Les sept responsables bahá'ís, devenus le symbole de la persécution de la minorité religieuse bahá'íe, réclament "la liberté de religion pour tous".



La campagne pour la libération des femmes et des hommes de paix vise à demander la libération immédiate et sans condition des citoyens iraniens bahá'ís et autres prisonniers de conscience. Cette campagne recueillera au travers de messages vidéos, photos, textes, le soutien de celles et ceux qui s'inquiètent des restrictions, dans le droit et dans les faits, des libertés fondamentales dans la République islamique d'Iran.

« Nous demandons aux personnes de bonne volonté d'élever la voix dans le but d'obtenir la liberté de tous les innocents, prisonniers de conscience, en Iran », déclare Sophie Ménard, porte parole des bahá'ís de France.

Aujourd'hui, les sept responsables dont les noms sont Fariba Kamalabadi, Jamaloddin Khanjani, Afif Naeimi, Saeid Rezaie, Mahvash Sabet, Behrouz Tavakkoli, et Vahid Tizfahm – endurent des conditions difficiles dans deux des plus tristement célèbres prisons d'Iran, Gohardasht à Karaj et la prison d'Evin.

Contact presse : par téléphone 06 63 55 49 14 ou par mail à presse@bahai.fr.

Suivre le lancement de la campagne sur www.bahai.fr; la mise en ligne de la vidéo et les photos de la campagne sur youtube <https://plus.google.com/u/0/112962635578359100143/videos>.



BAHÁ'ÍS de FRANCE

PERSECUTION DES BAHÁ'ÍS EN IRAN : DU BERCEAU A LA TOMBE

Les bahá'ís ne bénéficiant d'aucune protection juridique en Iran, leurs droits civils peuvent par conséquent être bafoués en toute impunité. Dans presque toutes les procédures civiles habituelles pour lesquelles des formulaires doivent être remplis, les citoyens iraniens doivent préciser leur appartenance religieuse.

Afin de replacer les récents événements dans leur contexte, il faut rappeler qu'il y avait cinq bahá'ís dans les prisons



iraniennes en 2001, quatre en 2002-2003, et que seulement deux ont été arrêtés en 2004. De fin 2004 à aujourd'hui, toutefois, on compte plus de 731 arrestations. Il y a actuellement 115 bahá'ís emprisonnés en Iran tous incarcérés sur de fausses accusations liées uniquement à leur croyance religieuse. De plus, depuis 2005, les agents du renseignement ont convoqué plus de 1000 autres bahá'ís pour les interroger, sans les arrêter de façon officielle. Les attaques dirigées par le gouvernement contre la plus grande minorité religieuse non-musulmane du pays se sont de nouveau intensifiées au cours de la dernière décennie. La liste des prisonniers comprend **les sept membres d'un ancien groupe de responsables servant la communauté bahá'íe d'Iran**. En 2010, ces

sept responsables ont été injustement condamnés à 20 ans de prison, ce qui représente la plus longue peine actuellement infligée à des prisonniers de conscience en Iran. La menace permanente d'attaques, d'arrestations, de détention, de tortures ou d'emprisonnement, des dizaines de milliers de bahá'ís ont perdu leur travail, l'accès à l'éducation, ainsi que d'autres droits et ce uniquement à cause de leur croyance religieuse fait partie des éléments principaux de la persécution des bahá'ís d'Iran aujourd'hui. La discrimination économique et éducationnelle, les limites sévères au droit de rassemblement et à la prière, et la diffusion de propagande anti-bahá'íe dans les médias contrôlés par le gouvernement sont d'autres types de persécution. Les attaques contre des bahá'ís ou des propriétés appartenant à des bahá'ís ne sont ni traduites en justice ni condamnées, créant un sentiment d'impunité pour les attaquants.

Historique

Les bahá'ís d'Iran sont persécutés depuis le XIX^e siècle. Aux yeux du régime actuel, ils sont à la fois des « infidèles non protégés », des hérétiques et une menace pour l'Islam. Il est vrai que les principes sociaux qui animent la foi bahá'íe, notamment la nécessaire égalité des droits de l'homme et la femme, la recherche indépendante de la vérité et l'accès de tous au savoir, sont de nature à irriter les religieux iraniens, aujourd'hui au pouvoir.

Contrairement aux autres minorités religieuses du pays (zoroastriens, juifs et chrétiens), les bahá'ís, qui forment pourtant la communauté non musulmane la plus nombreuse (300 000), n'ont jamais été reconnus par la constitution iranienne. Depuis 1979, date de l'avènement de la République islamique en Iran, leur répression s'est systématisée. Plus de 200 bahá'ís ont été exécutés ou tués, des centaines d'autres ont été emprisonnés, des dizaines de milliers ont perdu leur emploi, se sont vus confisquer leur logement, ont été privés de retraite, d'héritage, d'accès à la justice et ont été exclus des écoles. Les institutions nationales et locales bahá'íes ont été dissoutes sur ordre du gouvernement, les lieux historiques saccagés et détruits, certains cimetières profanés et rasés. Arrestations, détentions de courte durée, intimidations, harcèlements et discriminations continuent d'être le lot des bahá'ís, soumis à l'arbitraire de l'administration et de la justice au quotidien. Toute tentative pour obtenir réparation leur est systématiquement refusée.

L'objectif du gouvernement iranien : étrangler cette communauté, pourtant pacifique et respectueuse des lois. La nature officielle des persécutions a été dévoilée en 1993 grâce à la publication, par l'ex-Représentant spécial de l'ONU pour l'Iran, d'un mémorandum gouvernemental mettant en place une politique concernant la « question bahá'íe ». Préparé par le Conseil culturel suprême de la Révolution et approuvé par le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei (et aussi par l'ayatollah Ali Akbar Hashemi Rafsanjani, alors président de l'Iran), le mémorandum fournit des consignes explicites visant à assurer que le « progrès et le développement » de la communauté bahá'íe « soient entravés ». Les dispositions qu'il contient, encore en vigueur aujourd'hui, incluent des directives interdisant l'accès à l'éducation supérieure et à plusieurs types d'emplois à quiconque est identifié comme bahá'í.

Les sept responsables bahá'ís

Mme Sabet a été arrêtée le 5 mars 2008, Mme Fariba Kamalabadi, M. Jamaloddin Khanjani, M. Afif Naeimi, M. Saeid Rezaie, Mme Mahvash Sabet, M. Behrouz Tavakkoli et M. Vahid Tizfahm ont été arrêtés le 14 mai 2008.

Ils purgeant une peine injuste de 20 ans pour soi-disant « avoir troublé la sécurité nationale », « avoir diffusé de la propagande contre le régime » et « s'être livrés à l'espionnage ».

Leur arrestation en 2008 et leur condamnation en 2010 ont soulevé un tollé international et sont les peines de prison les plus longues pour des prisonniers de conscience actuellement en Iran. En décembre 2013, ces sept bahá'ís ont écrit au président iranien Hassan Rouhani pour exprimer leurs points de vue sur sa proposition de « Charte des droits des citoyens ».

Soumis à des interrogatoires serrés et à de mauvais traitements durant leur détention en isolement cellulaire, ils se sont vu constamment refuser toute libération sous caution et ont été détenus à la section 209 de la prison d'Evin à Téhéran pendant plus de deux ans. Lors de leur procès en 2010, le tribunal n'a trouvé aucune preuve permettant d'établir la culpabilité de ces bahá'ís relativement à des accusations pouvant entraîner la peine de mort, mais il les a déclarés coupables de six autres chefs d'accusation et leur a imposé la peine maximale de 20 ans d'emprisonnement. Le tribunal d'appel a annulé les trois accusations alléguant « l'espionnage », « la collaboration avec l'État d'Israël » et « la communication de documents classifiés à des ressortissants étrangers dans l'intention de porter atteinte à la sécurité de l'État », mais il a quand même présenté comme illégaux les croyances religieuses des anciens dirigeants et les services qu'ils rendaient à la communauté bahá'ie. Il a réduit leur peine à 10 ans d'emprisonnement. En mars 2011, la condamnation à 20 ans de prison avait été rétablie.

Alors que leur cas était porté en appel, les anciens dirigeants ont été transférés à la prison de Gohardasht/Rajaishahr, bien connue pour ses conditions d'incarcération extrêmement sévères. Les cinq hommes s'y trouvent encore; les deux femmes ont été déplacées à deux reprises et sont maintenant de retour à la prison d'Evin à Téhéran. La permission de sortir, à laquelle ils ont pourtant droit suivant les procédures pénales iraniennes, leur a aussi été refusée.

Retenons que ces sept cas font l'objet de l'avis n° 34/2008 publié par le Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire. Dans son rapport de 2011 à l'Assemblée générale sur les droits de l'homme en Iran, le Secrétaire général de l'ONU a indiqué : « *Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a évoqué cette affaire plusieurs fois dans des lettres qu'il a adressées aux autorités iraniennes ou lors de rencontres avec elles, se disant vivement inquiet que ces procès ne respectent pas les exigences d'application régulière de la loi ni celles d'un procès équitable.* »

Incidents récents

Trois bahá'ís poignardés en Iran : probablement un crime de haine religieuse. Le lundi 3 février 2014, trois bahá'ís (un couple et leur fille) ont été poignardés à leur domicile à Birjand en Iran par un intrus non identifié. Tous les trois ont été grièvement blessés.

Quitter sa ville ou être poignardés ! À la suite de descentes dans 14 maisons de bahá'ís en octobre 2013 dans la ville iranienne d'Abadeh, des agents du gouvernement ont convoqué les occupants afin de les interroger et de les presser de quitter la ville ou alors de faire face à de possibles attaques meurtrières de la part des résidents de la ville. Au cours de leur interrogatoire, il a été déclaré à plusieurs bahá'ís que les résidents locaux « *ne vous aiment pas* » et que « *quand vous êtes dans la rue, ils pourraient vous poignarder, vous et vos enfants* ». Mais, de toute évidence, la haine est suscitée par le gouvernement ; les habitants d'Abadeh ont de bonnes relations avec les bahá'ís.

Meurtre d'un bahá'í à Bandar Abbas



Le 24 août 2013, un membre bien connu de la communauté bahá'ie de la ville de Bandar Abbas au sud de l'Iran a été assassiné. Le corps de M. Ataollah Rezvani a été retrouvé, une balle à l'arrière la tête, dans sa voiture dans un

endroit isolé près de la gare dans la banlieue de Bandar Abbas. Tout porte à croire que le meurtre de M. Rezvani avait une motivation religieuse.

Son meurtre a eu lieu après une série d'incidents qui étaient apparemment planifiés dans le but de le forcer, lui et sa famille, à quitter la ville. Il a subi des pressions de la part des agents du ministère du Renseignement, qui sont à l'origine de son licenciement d'un emploi dans la purification de l'eau. Il avait récemment commencé à recevoir des menaces téléphoniques de la part de personnes inconnues. Cela s'était également produit au cours des années passées après des attaques contre les bahá'ís proférées en chaire par des ecclésiastiques locaux. La Communauté internationale bahá'ie a déclaré que ce meurtre devrait être considéré comme un crime de haine et elle demandé une enquête. Depuis 2005 en Iran, au moins neuf bahá'ís ont été assassinés ou sont décédés dans des conditions suspectes.

Descentes et arrestations

Depuis 2005, plus de 710 bahá'ís ont été arrêtés. La plupart des arrestations et des mises en détention suivent un schéma similaire : des agents du ministère du Renseignement arrivent dans les maisons des bahá'ís, fouillent les lieux, confisquent des objets tels que des ordinateurs et des livres, puis effectuent des arrestations.

Une série de cas où des femmes bahá'íes ont été emprisonnées avec leur enfant en bas âge fait partie des incidents les plus inquiétants qui ont eu lieu récemment. Le 27 avril 2013, une femme et son bébé d'un an ont été incarcérés dans la prison de Semnan pour purger une peine de deux ans d'emprisonnement. L'année dernière, la Communauté internationale bahá'íe a eu connaissance de trois cas de jeunes bébés qui ont été emprisonnés avec leur mère bahá'íe. Un petit garçon de cinq mois a été incarcéré avec sa mère à Semnan, le 22 septembre 2012.

Entre le 24 et le 27 septembre 2013, par exemple, des agents ont fait une descente dans les maisons de trois bahá'ís à Tonekabon, les arrêtant et les emmenant dans un premier temps au ministère du Renseignement. Leurs familles, tandis qu'elles essayaient de démêler la situation et de découvrir où ils se trouvaient, ont été attaquées avec des sprays anti-agression.

Pression économique

La pression économique exercée sur les membres de la communauté bahá'íe iranienne s'est accrue, l'accès à l'emploi et aux licences professionnelles leur étant dénié. Les emplois publics, non seulement dans l'administration civile mais également dans les domaines de l'éducation et de la justice, ont été refusés aux bahá'ís depuis la période qui a immédiatement suivi la révolution, de plus les musulmans sont souvent poussés à licencier les bahá'ís de leur emploi dans le secteur public.

En juillet, cinq bahá'ís de Najafabad, qui avaient été employés dans une entreprise de construction, ont été licenciés sans être payés de leur salaire ou d'autres indemnités. En avril 2013, la Communauté internationale bahá'íe a reçu des rapports à propos de quatre magasins appartenant à des bahá'ís qui ont été fermés et placés sous scellés par les autorités. Pour d'autres bahá'ís, les permis de travail ou leur renouvellement ont été refusés.

Profanation de cimetière

En date du 12 décembre 2013, le cimetière bahá'í de Sanandaj en Iran a été en partie détruit. Des rapports en provenance d'Iran indiquent que la morgue, où a lieu la toilette funéraire des corps, ainsi que la salle de prière, un réservoir d'eau et les murs du cimetière ont été détruits. Il semblerait que ce saccage est le résultat d'une tentative du gouvernement pour confisquer le terrain du cimetière et pour détruire ses bâtiments et ses tombes.

Récemment à Semnan, des attaquants ont détruit le cimetière bahá'í en deux étapes. En octobre et novembre 2012, les intrus ont démoli la morgue et en décembre 2012/janvier 2013, ils ont enseveli, à l'aide de bulldozers, toutes les tombes sous 40 centimètres de terre. La municipalité, dont les bulldozers ont été utilisés à cet effet, ne avait eu connaissance de l'incident et a promis de réparer les dégâts.

Persécution dans le domaine de l'éducation

Les enfants bahá'ís scolarisés à tous les niveaux d'étude continuent à être surveillés et calomniés par les équipes enseignantes dans les écoles. Des étudiants d'écoles secondaires font souvent face à des pressions et à des harcèlements, et quelques-uns ont été menacés d'expulsion. Des professeurs d'études religieuses sont connus pour avoir insulté et ridiculisé les croyances bahá'íes. L'accès aux universités publiques et privées continue à être refusé aux jeunes bahá'ís en Iran comme une question de politique officielle, qui exige qu'ils soient expulsés s'ils parviennent à s'inscrire et que les autorités apprennent qu'ils sont bahá'ís.

L'IBES (Institut bahá'í d'enseignement supérieur) est le résultat des efforts bénévoles de la communauté bahá'íe iranienne pour fournir l'éducation à sa jeunesse. Ceux qui travaillent pour soutenir cet Institut ont été arrêtés, harcelés et emprisonnés à maintes reprises. Le 13 août 2013, par exemple, des agents du ministère des Renseignements à Mashhad ont fait une descente dans un lieu où l'IBES tenait un examen. Ils ont arrêté deux étudiants et la personne qui organisait l'examen.

Incitation à la haine fondée sur la religion ou la croyance



La recrudescence des cas de violation des droits des bahá'ís en Iran, au cours des huit dernières années, a été précédée et accompagnée de mesures visant à inciter à la haine, à la méfiance,

à l'intolérance et même à la violence à l'endroit des bahá'ís. Des fonctionnaires ont ouvertement encouragé les persécutions, et des membres du clergé ont prononcé des « prêches » contre la foi bahá'íe et ses adeptes. Le budget national et ceux des provinces ont alloué des montants affectés à des programmes « éducatifs » visant à « confronter » la foi bahá'íe, et des organes officiels ont été établis pour se consacrer à cette tâche. Il s'agit là d'une incitation à la haine institutionnalisée.

En octobre 2011, une étude de la Communauté internationale bahá'íe a répertorié plus de 400 exemples de publications d'incitation à la haine sur une période de 16 mois (on trouvera ce rapport sur www.bahai.fr). Il s'agissait non seulement de publications et de médias en ligne, mais aussi de séminaires, de conférences, d'ateliers, d'expositions, de séries et de programmes à la télévision et à la radio, de bases de logiciels de données et d'au moins deux sites Web entièrement consacrés à l'opposition à la foi bahá'íe.



BAHÁ'ÍS de FRANCE

REACTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

À l'extérieur de l'Iran, la persécution des bahá'ís est un des problèmes maintes fois dénoncés par la communauté internationale – les gouvernements de nombreux pays, les Nations unies, les organismes intergouvernementaux et la société civile – dans la condamnation du gouvernement iranien pour la violation des normes internationales des droits de l'homme. La persécution des bahá'ís en Iran a été déplorée par des personnalités dans des pays du monde entier : des lauréats du prix Nobel, des parlementaires, des chefs religieux, des théologiens, des universitaires, des représentants du monde des affaires et des syndicats, des avocats, des juges, des écrivains, des artistes et des cinéastes³⁰. Dans un long métrage intitulé *Iranian Taboo* (Tabou iranien), sorti en février 2012, le célèbre cinéaste irano-néerlandais Reza Allamehzadeh a examiné de façon indépendante les cas de violation des droits économiques, sociaux et culturels qui visent spécifiquement les bahá'ís dans la République islamique.

Déclarations du gouvernement français

« Les Baha'is, dont la religion n'est pas reconnue dans la Constitution iranienne (contrairement aux Chrétiens, Juifs et Zoroastriens qui disposent d'un siège au parlement iranien) sont dans une situation particulièrement vulnérable. »

France Diplomatie, L'Iran et les droits de l'homme. 9 avril 2014 :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/iran/l-iran-et-les-droits-de-l-homme/>

« Il en va de même des droits des personnes appartenant à des minorités religieuses notamment les Baha'is, dont la liberté de religion ou de conviction, n'est pas respectée, en dépit des obligations internationales de l'Iran, telles que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. »

25ème session du Conseil des droits de l'Homme, Dialogue interactif avec le Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme en Iran, Intervention de la France. 17 mars 2014 :

<http://www.franceonugeneve.org/CDH25-Situation-des-droits-de-l-1,1687?lang=fr>

« La situation des droits de l'Homme dans le pays ne cesse de se dégrader. L'usage de la force, le recours aux arrestations, les détentions arbitraires, la pratique de la torture, les discriminations violentes contre les personnes appartenant à des minorités ethniques et religieuses, notamment les Bahais, sont autant de motifs d'inquiétude forte et de mobilisation pour la communauté internationale. »

19ème session du Conseil des droits de l'homme, Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Iran, Intervention de M. Nicolas Niemtchinow, Ambassadeur, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. 12 mars 2012 :

<http://www.franceonugeneve.org/CDH19-Dialogue-interactif-avec-le>

« Les Bahais servent de boucs émissaires au régime. Nous appelons l'Iran à coopérer pleinement avec le rapporteur spécial et à lui permettre de se rendre sur place. »

17ème session du Conseil des droits de l'homme, Point 4 de l'ordre du jour: situations qui requièrent l'attention du Conseil, Intervention de la France. 15 juin 2011 :

<http://www.franceonugeneve.org/Point-4-de-l-ordre-du-jour>

« Sept dirigeants bahai's viennent d'être condamnés à 20 ans de prison sans autre motif que leur appartenance religieuse. »

15ème session du Conseil des Droits de l'Homme. Débat Général sous point 4: Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil. Intervention du Représentant permanent la France. 17 septembre 2010 :

<http://www.franceonugeneve.org/Conseil-des-droits-de-l-Homme,860>

« Les minorités, en particulier les Bahais, continuent de voir leurs droits bafoués »

Conseil des droits de l'homme, 13ème session ordinaire, Point 4: Situations des droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil, Intervention du représentant permanent de la France auprès de l'office des Nations unies à Genève. 15 mars 2010 :

<http://www.franceonugeneve.org/Conseil-des-droits-de-l-Homme,798>

« La France recommande enfin à l'Iran de mettre fin aux actes de répression envers les personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses, notamment les Baha'i, et de respecter leurs droits. »

Conseil des droits de l'homme, 7ème session de l'Examen Périodique Universel: République islamique d'Iran, Intervention du Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. 15 février 2010 :

<http://www.franceonugeneve.org/Examen-periodique-universel,771>

Lettre ouverte sur la liberté d'expression et de croyance en Iran signée par 60 personnalités françaises.

« À cet égard, nous sommes particulièrement préoccupés par une campagne, dans les médias officiels, d'incitation à la haine envers les membres de la minorité religieuse bahá'íe une propagande qui frappe par son envengure, sa véhémence, et son affinement, orchestrée pour attiser les antagonismes contre une communauté pacifique. »

Publication « Le Bulletin » de l'Ordre des avocats de Paris, 28 mai 2013 :
<http://www.lebulletin.fr/international/droits-de-l-homme/1227-2013-17-iran>

Les Nations unies

Depuis plus de 20 ans, l'Assemblée générale de l'ONU adopte des résolutions qui mentionnent les cas de non-respect des droits des minorités en Iran, dont ceux des bahá'ís. Depuis 2005, des cas de violation des droits de bahá'ís iraniens ont été mentionnés dans des documents soumis au Conseil des droits de l'homme de l'ONU par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme en Iran, par le Rapporteur spécial sur la liberté de religion et de conviction, par l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités, par le Groupe de travail sur la détention arbitraire, par le Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable, par le Rapporteur spécial sur la liberté d'opinion et d'expression et dans les rapports conjoints d'un grand nombre de Procédures spéciales de l'ONU portant sur leurs communications avec les gouvernements. Une demi-douzaine de procédures spéciales de l'ONU a mentionné les violations décrites précédemment, qui ont aussi été présentées dans les rapports du Secrétaire général de l'ONU sur les droits de l'homme en Iran, en 2010, 2011, 2012, et 2013. Pour ce qui est des organismes de suivi des traités de l'ONU : la République islamique n'a pas collaboré avec le Comité des droits de l'homme ni avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels depuis plus de 15 ans.

Voici des liens pour accéder directement aux documents les plus récents :

Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran au Conseil des droits de l'homme. 13 mars 2014 :

http://bahai.fr/IMG/pdf/2014_0313_HRC2561_SR_report_ENG.pdf

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Iran au Conseil des droits de l'homme. 11 mars 2014 :

http://www.bahai.fr/IMG/pdf/2014_0311_HRC2575_Ban_Report_ENG.pdf

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Iran votée par l'Assemblée générale des Nations unies. 18 décembre 2013 :

http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/184

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Iran. 4 octobre 2013 :

<http://shaheedoniran.org/wp-content/uploads/2013/10/N1350031.pdf>

Rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme en Iran au Conseil des droits de l'homme. 20 mars 2012 :

http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A.HRC.19.82_AUV.pdf
<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session19/Pages/ListReports.aspx>

Rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT). Son comité d'experts a mentionné les bahá'ís iraniens à maintes reprises dans ses rapports. 5 juillet 2013 :

http://www.ilo.org/actrav/WCMS_217158/lang-fr/index.htm#Iran

Ahmed Shaheed, le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iran, El Hadji Malick Sow, président du groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, Heiner Bielefeldt, rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion ou de conviction, Rita Izsak, experte indépendante de l'ONU sur les questions relatives aux minorités. 14 mai 2013 :

<http://www.bahai.fr/Quatre-éminents-experts-des-droits.html>

« Le Comité a spécifiquement fait référence à la communauté bahá'íe, exprimant son inquiétude concernant les bahá'ís iraniens qui font face à une « discrimination généralisée et fermement établie, notamment le refus d'accéder à un emploi dans le secteur public, aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que de bénéficier du système de retraite ».

Rapport du Comité des Nations unies des droits économiques, sociaux et culturels. 23 mai 2013 :
<http://www.bahai.fr/Les-baha-is-iraniens-font-face-a.html>

Les organisations internationales

Le traitement réservé par l'Iran à ses citoyens bahá'ís a été maintes fois identifié comme une préoccupation majeure dans les publications d'organisations internationales pour les droits de l'homme. Soulignons en particulier les rapports récents publiés entre autres par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), la Minority Rights Group International (MRG), Human Rights Watch et Amnesty International, chaque rapport se concentrant sur une question particulière – les minorités, la liberté de religion ou de conviction, ou dans le cadre du projet de Charte des droits de citoyenneté.

Rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme :

<http://www.fidh.org/iran-rising-poverty-declining-labour-rights-13403>

Rapport d'Human Rights Watch :

<http://www.hrw.org/news/2014/01/21/iran-abuses-persist-under-new-government>

Rapport de l'International Campaign for Human Rights in Iran :

<http://www.iranhumanrights.org/2013/08/introduction-rouhani/>

Rapport de Minority Rights :

<http://www.minorityrights.org/11989/peoples-under-threat/peoples-under-threat-2013.html>

Rapport d'Amnesty International :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/POL10/001/2012/fr>

Autres soutiens

Le Sénat américain condamne la persécution des bahá'ís. 20 décembre 2013 :

<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/BILLS-113sres75ats/pdf/BILLS-113sres75ats.pdf>

Le gouvernement britannique déclare que la situation des droits de l'homme ne s'est pas améliorée en Iran y compris pour les bahá'ís. 31 décembre 2013 :

<http://www.hrdreport.fco.gov.uk/human-rights-in-countries-of-concern/iran/quarterly-updates-iran/>

Le ministre des Affaires étrangères John Baird a fait la déclaration suivante à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. 10 décembre 2012 : <http://www.international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2012/12/10b.aspx?lang=fra>

Le Sénat de l'île de Guam, territoire du Pacifique ouest, a demandé aux États-Unis d'Amérique de maintenir sa pression sur l'Iran en ce qui concerne les violations des droits de l'homme. 4 mai 2012 :

<http://www.bahai.fr/Guam-se-joint-a-la-condamnation.html>

Des scientifiques de la société américaine de physique demandent la libération des enseignants bahá'ís 26 mars 2012 :

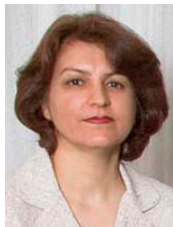
<http://www.bahai.fr/Des-scientifiques-demandent-la.html>

Laissez les baha'ís étudier ! 16 décembre 2005 :

http://www.bahai.fr/Le-Monde-publie-Laissez-etudier.html?var_recherche=laissez

Biographies des sept responsables bahá'ís

Fariba Kamalabadi - arrêtée le 14 mai 2008, chez elle, à Téhéran



Fariba Kamalabadi, 52 ans, psychologue du développement, mère de trois enfants, fut, dans sa jeunesse, privée d'études dans une université publique à cause de sa croyance bahá'íe. Madame Kamalabadi est née à Téhéran le 12 septembre 1962. Excellente étudiante, elle a été diplômée du lycée avec les félicitations, mais a néanmoins été refusée à l'inscription à l'université. Elle entama alors un programme de huit ans d'études et elle a finalement reçu un diplôme en psychologie du développement de l'Institut bahá'í d'enseignement supérieur (Institute Bahá'í of Higher Education), une institution alternative établie par la communauté bahá'íe d'Iran pour donner à ses jeunes l'opportunité de suivre des études supérieures.

Madame Kamalabadi a épousé Ruhollah Taefi, en 1982. Ils ont trois enfants. Varqa Taefi, 24 ans, a reçu son doctorat en sciences politiques et relations internationales en Angleterre et continue actuellement ses recherches en Chine. Alhan Taefi, 23 ans, a étudié la psychologie à l'ABSI, l'*Advanced Baha'i Studies Institute*. Taraneh Taefi, 14 ans, est collégienne à Téhéran.

Jamaloddin Khanjani - arrêté le 14 mai 2008, chez lui, à Téhéran



Jamaloddin Khanjani, 81 ans, était jadis le propriétaire d'une usine couronnée de succès. Il a perdu son entreprise après la révolution islamique de 1979, à cause de sa croyance dans la foi bahá'íe et il a passé ensuite la plupart des années 1980 à fuir sous la menace de mort des autorités iraniennes.

Né le 27 juillet 1933 dans la ville de Sangsar, Monsieur Khanjani a grandi dans une ferme laitière dans la province de Semnan et n'a pas fait d'études au-delà du baccalauréat. Pourtant, sa personnalité dynamique l'a vite mené vers une carrière fructueuse dans l'industrie, ainsi qu'en tant que responsable dans le cadre de la communauté bahá'íe.

Dans sa carrière professionnelle, il a démarré une usine de fabrication de briques, la première usine automatique de ce genre en Iran, employant plusieurs centaines de personnes. Au début des années 1980, il fut obligé de fermer son usine et l'abandonner, mettant ainsi la plupart de ses employés au chômage, à cause des persécutions auxquelles il faisait face en tant que bahá'í. Son usine fut ultérieurement confisquée par le gouvernement.

Après cela, Monsieur Khanjani réussit à établir une ferme mécanisée sur les terrains possédés par sa famille. Néanmoins, les autorités lui imposèrent des restrictions, rendant ainsi son travail difficile. Ces restrictions s'étendirent jusqu'à ses enfants et ses proches, incluant le refus d'emprunts, la fermeture de leur lieu de travail, le contrôle de leurs affaires commerciales et l'interdiction de voyager à l'étranger.

Monsieur Khanjani a épousé Ashraf Sobhani au milieu des années 1950. Ils ont quatre enfants : Farida Khanjani, 51 ans, chiropraticienne qui travaille en Chine. Maria Khanjani, 49 ans, artiste, mariée, deux enfants, habitant à Téhéran. Monsieur Alaeddin Khanjani, 48 ans, optométriste, qui habite à Téhéran, marié, avec deux enfants, et Madame Emilia Khanjani, 45 ans, mariée, qui a deux enfants et qui habite à Téhéran.

Afif Naemi - arrêté le 14 mai 2008, chez lui, à Téhéran



Monsieur Naemi, 53 ans, est un industriel qui n'a pas pu réaliser son rêve de devenir médecin, parce qu'en tant que bahá'í, l'accès à l'université lui fut refusé. À la place de cela, il s'est tourné vers le commerce, une des seules voies encore ouvertes aux bahá'ís, en prenant la succession de son beau père dans son usine de production textile.

Il est né le 6 Septembre 1961 à Yazd. Son père est décédé quand il avait trois ans et il fut élevé en partie par ses oncles. Alors qu'il était toujours à l'école primaire, il fut envoyé en Jordanie pour vivre avec ses proches. Bien qu'il ait débuté sans aucune connaissance de l'Arabe, il devint vite premier de sa classe.

Il a épousé Mademoiselle Shohreh Khallokhí au début des années 1980. Ils ont deux fils : Fared Naimi, 27 ans, marié et diplômé de l'ABSI et Sina Naimi, 22 ans, qui a suivi des études de musique.

Saeid Rezaie - arrêté le 14 mai 2008, chez lui, à Téhéran



Saeid Rezaie, 57 ans, est ingénieur en agriculture. Il possédait une entreprise d'équipement agricole prospère dans la province du Fars pendant plus de 20 ans. Il est aussi connu pour sa vaste érudition sur les sujets bahá'ís. Il est l'auteur de plusieurs livres.

Né à Abadan le 27 septembre 1957, Monsieur Rezaie a passé son enfance à Shiraz, où il fut diplômé du lycée avec distinction. Ensuite, il obtint un diplôme

d'ingénieur en agriculture de l'université Pahlavi à Shiraz. Il a suivi les cours à l'aide d'une bourse de l'étranger.

En 1981, il s'est marié avec Mademoiselle Shaheen Rowhanian. Ils ont trois enfants, deux filles et un garçon. Martha, 24 ans, étudie la bibliothéconomie. Ma'man, 21 ans, étudie l'architecture. Payvand, 12 ans, est en 5ème.

Ses deux filles se trouvaient parmi les 54 jeunes bahá'ís arrêtés à Shiraz en mai 2006 alors qu'elles étaient engagées dans un projet humanitaire ayant pour but d'aider des jeunes défavorisés. Elles furent libérées plus tard, mais trois de leurs collègues furent condamnés à quatre ans de prison sur la base de fausses accusations et une est encore incarcérée actuellement à Shiraz.

Mahvash Sabet - arrêtée le 5 mars 2008, à Mashhad



Madame Sabet, 61 ans, est enseignante et directrice d'école. Elle a été démise de ses fonctions à l'éducation publique au seul motif de sa religion. Pendant les 15 dernières années, elle a été directrice de l'IBES (BIHE), l'Institut bahá'í pour l'éducation

supérieure, qui offre une éducation supérieure alternative pour les jeunes bahá'ís. Elle a aussi servi en tant que secrétaire du groupe de coordination des sept responsables bahá'ís.

Née Mahvash Shahriyari le 4 février 1953, à Ardestan, Madame Sabet s'installa à Téhéran à la fin de l'école primaire. À l'université, elle a étudié la psychologie obtenu un diplôme.

Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'enseignante et a travaillé également en tant que directrice dans plusieurs écoles. Dans sa profession, elle a également collaboré avec le Comité national d'alphabétisation d'Iran. Après la révolution islamique, toutefois, comme des milliers d'autres éducateurs bahá'ís iraniens, elle fut licenciée de son travail et interdite de travailler dans l'éducation publique.

Elle a épousé Siyvash Sabet le 21 mai 1973. Ils ont un fils, Foroud Sabet, 33 ans et une fille, Negar Sabet, 24 ans, tous deux nés à Hamadan.

Alors que les autres membres du groupe de coordination ont été arrêtés chez eux à Téhéran le 14 mai 2008, Madame Sabet a été arrêtée à Mashhad le 5 mars 2008. Bien qu'habitant Téhéran, elle a été convoquée à Mashhad par le Ministère des renseignements, au motif qu'elle devait répondre à des questions concernant l'enterrement d'un individu au cimetière bahá'í dans cette ville.

Behrouz Tavakkoli - arrêté le 14 mai 2008, chez lui, à Téhéran



Behrouz Tavakkoli, 63 ans, est un ancien assistant social qui a perdu son travail de fonctionnaire au début des années 1980 à cause de sa croyance bahá'íe. Avant son emprisonnement actuel, il a subi également des détentions et des harcèlements intermittents.

Né le 1er juin 1951 à Mashhad, Monsieur Tavakkoli a étudié la psychologie à l'université et a servi pendant deux ans dans l'armée, où il était lieutenant. Plus tard, il a suivi une formation complémentaire et s'est spécialisé ensuite dans le soin des handicapés physiques et mentaux, travaillant comme fonctionnaire jusqu'à son licenciement en 1981 ou 1982.

Monsieur Tavakkoli a épousé Mademoiselle Tahereh Fakhri Tuski à l'âge de 23 ans. Ils ont deux fils, Naeim et Nabil. Naeim, 31 ans, vit actuellement au Canada avec sa femme où il travaille comme ingénieur civil. Nabil, 24 ans, étudie actuellement l'architecture au BIHE.

Afin de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille après son licenciement de son poste de fonctionnaire, Monsieur Tavakkoli a établi un petit magasin de menuiserie dans la ville de Gonbad. En ce lieu, il a commencé aussi une série de classes d'études bahá'íes pour petits et grands.

Vahid Tizfahm, arrêté le 14 mai 2008, chez lui, à Téhéran



Vahid Tizfahm, 41 ans, est optométriste et propriétaire d'un magasin d'optique à Tabriz, où il a y vécu jusqu'à début 2008, période à laquelle il s'est installé à Téhéran.

Il naquit le 16 mai 1973 dans la ville d'Urumiyyih, où il y a passé son enfance et son adolescence. Après avoir reçu son diplôme scientifique du lycée, il est venu à Tabriz à l'âge de 18 ans pour étudier afin de devenir opticien. Plus tard, il a étudié aussi la sociologie à l'ABSI.

À l'âge de 23 ans, Monsieur Tizfahm s'est marié avec Furunzandeh Nikumanesh. Ils ont un fils, Samim qui a maintenant 15 ans et qui est en CM1.

Depuis sa jeunesse, Monsieur Tizfahm a servi la communauté bahá'íe de différentes façons. À un moment, il a été membre du Comité national des jeunes bahá'ís. Plus tard, il a été nommé membre du Corps auxiliaire. Il a également enseigné dans des classes bahá'íes pour enfants.



BAHÁ'ÍS de FRANCE

BREVE PRESENTATION DE LA FOI BAHAI'IE

LE BAB - En 1844, un jeune marchand de Chiraz (Iran) dénonce les abus d'une société minée par le fanatisme et la corruption et réclame des réformes: amélioration du sort des pauvres et de la condition des femmes - il proscrit le voile - enseignement des "sciences utiles" à tous. Mais sa mission principale est de préparer les hommes à la venue d'un messager divin universel qui ouvrira "une ère de justice et de paix". La répression des autorités est sanglante (20 000 morts, dont s'émeuvent les diplomates occidentaux en poste en Perse) mais n'empêche pas le mouvement de s'étendre. Le 9 juillet 1850, le Báb est fusillé.

BAHA'U'LLAH - Prince persan, Bahá'u'lláh délaisse ses privilèges et épouse la Cause du Báb. Lorsqu'en 1850, les babis sont privés de leur chef, ils se rallieront à Bahá'u'lláh en qui ils reconnaîtront le messager universel annoncé par le Báb: la foi bahá'íe est née. Chassé et exilé. Bahá'u'lláh est incarcéré dans la citadelle de Saint Jean d'Acre, en Palestine. Du fond de sa cellule et 40 années durant, il développe les principes de sa foi, attirant la sympathie de Pierre Larousse, Ernest Renan, Guillaume Apollinaire, Léon Tolstoï. Aujourd'hui, la foi bahá'íe est devenue la plus jeune religion mondiale indépendante (cf. *Encyclopédie Britannica*).

PRINCIPES ET DOCTRINE - Dieu est un, l'humanité est une, la religion doit servir un double but: édifier les humains et les unir. Bahá'u'lláh pose les fondations d'une civilisation mondiale qui s'appuie sur certains principes fondamentaux comme: l'abolition de toute discrimination et des extrêmes de richesse et de pauvreté, l'égalité des sexes, l'éducation pour tous, la reconnaissance de l'unité des religions, l'éducation pour tous, l'harmonisation entre la science et la religion, un équilibre durable entre la nature et la technologie, l'instauration d'un système fédéral mondial reposant sur la sécurité collective, le tout dans un esprit de service envers l'humanité.

LES BAHAI'IS - Portés par ces idéaux, ses disciples, les bahá'ís, s'efforcent de contribuer au bien-être et au progrès de la société, aux côtés de personnes qui partagent cette même volonté. La transformation à laquelle ils prennent part inclut à la fois le développement du caractère noble de l'être humain et l'amélioration des conditions matérielles et spirituelles de la société. Une telle transformation repose sur une prise de conscience individuelle et collective que « la terre n'est qu'un seul pays et tous les hommes en sont les citoyens », comme le déclare Bahá'u'lláh. Les bahá'ís invitent les concitoyens à apporter leur contribution à la mise en œuvre de ces principes notamment par un ensemble d'activités destinées à faire naître la conscience de la spiritualité de l'être humain et au développement de ses capacités au service de l'humanité. Dans d'autres cas leur contribution peut prendre la forme de projets de développement, même modestes: construction d'écoles, campagnes d'alphabétisation et de santé dans les villages, projets de sauvegarde de l'environnement. Sans clergé ni chef, les 6 millions de bahá'ís s'organisent aujourd'hui par le biais de conseils démocratiquement élus aux échelons local, national et international. Représentant 2112 ethnies et désormais toutes les nationalités, ils forment la deuxième religion géographiquement la plus répandue dans le monde après le christianisme.

CONTACT PRESSE

Téléphone : 06 63 55 49 14

Mail : presse@bahai.fr